

La totalité du commerce donne également la mesure de la prospérité d'une nation. Voici un tableau des exportations et des importations totales :

**TOTALITE DU COMMERCE.**

Année.	
1868..	\$131,027,532
1870..	148,387,829
1875..	200,957,262
1880..	174,401,205
1885..	198,179,847
1890..	213,607,390
1895..	224,420,485
1900..	381,517,236
1901..	386,903,157
1902..	423,910,441

Cet état comprend le total des exportations et celui des importations, y compris le numéraire et les lingots.

Vient ensuite un relevé des importations d'articles de consommation, et des exportations :

**ETAT DES ARTICLES IMPORTES (POUR ETRE CONSOMMES AU PAYS) ET EXPORTES.**

Année.	Importations.	Exportations.
1868....	\$ 67,090,159	\$ 49,739,998
1870....	66,902,074	62,608,814
1875....	117,408,568	74,628,212
1880....	69,900,542	83,336,197
1885....	99,755,775	84,263,164
1890....	111,682,573	91,387,295
1895....	100,675,891	106,013,394
1900....	172,506,878	177,776,044
1901....	177,700,694	194,509,143
1902....	196,480,190	209,970,864

Il ne s'agit dans ce tableau que des articles marchands (numéraire et lingots non compris). Le relevé de nos exportations de produits indigènes seulement n'est pas moins satisfaisant :

**EXPORTATIONS TOTALES DES PRODUITS INDIGENES.**

Année.	
1868..	\$ 45,543,177
1870..	58,081,192
1875..	67,490,893
1880..	70,096,191
1885..	76,183,518
1890..	82,335,514
1895..	99,528,351
1900..	163,510,790
1901..	177,431,386
1902..	196,019,763

En les critiques auxquelles la presse se livre de temps à autre, je crois devoir offrir quelques mots d'explication sur le chapitre des excédents. Cela serait inutile si cer-

tains journaux, même parmi ceux dont j'attendais plus de bon sens et de justice, ne prétendaient pas parfois que les excédents par lesquels les exercices se soldent sont fictifs, parce qu'ils ne couvrent pas la somme des dépenses de toutes sortes. Or, la députation doit comprendre, et les plus anciens députés comprennent certainement que je ne suis pas l'auteur de la distinction que les comptes publics établissent entre les dépenses imputables sur le capital et les dépenses au compte du revenu.

Elle n'est pas de mon invention; elle a existé de tout temps dans les comptes publics et à juste titre. On comprendra, je l'espère, qu'il n'y a pas d'innovation à cet égard. Les comptes publics sont tenus, sous ce rapport, comme ils l'ont toujours été. Il y a lieu d'établir cette distinction. Il est parfois difficile de tracer la ligne de démarcation; toutefois, en ce qui a trait à la plupart de nos dépenses à compte du capital, on distingue à bon droit ces dépenses de celles qui sont imputables sur le revenu. Quel qu'il en soit, nous avons simplement conservé la même méthode de tenue des livres que nos prédécesseurs avaient adoptée.

Une VOIX : Excepté pour les primes sur le fer.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je suis content que mon honorable ami ne fasse penser à ce sujet, mais j'en aurais parlé à tout événement. En parcourant des yeux les entrées qui apparaissent autrefois au compte du capital et les item du même compte aujourd'hui, vous constaterez que le seul nouveau montant de quelque importance est celui des primes sur le fer. Or, je ne crains pas la comparaison entre l'ancienne comptabilité et la nôtre en ce qui a trait aux primes sur le fer. Comment ces primes étaient-elles autrefois inscrites dans les comptes publics ? Le montant en était soustrait des recettes de la douane ; les primes étaient mises dans la catégorie des remboursements. Si l'on considère que pas un sou n'est entré dans la caisse publique, on comprendra difficilement comment les primes pourraient à bon droit être mises au nombre des remboursements. Jamais le trésor de l'Etat ne reçut d'argent de cette source ; néanmoins, tous les ans, pour quelque raison que je n'ai jamais pu saisir, le ministère